

Formulaire d'intention de versement

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent suite à la promulgation de la loi «Avenir professionnel». La Faculté Droit Économie Gestion reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage en 2020 pour ses formations initiales et professionnelles. Ainsi, 13% de votre taxe d'apprentissage pourra être fléchée sur les formations éligibles de la Faculté Droit Économie Gestion - contre 23% depuis 2015. Ce solde de 13% de votre taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

Formations éligibles au Solde de la Taxe d'Apprentissage

Licences

- Droit
- Économie et Gestion

Masters de l'École de Droit d'Orléans

- Droit des affaires et fiscalité
- Droit des affaires français et international
- Droit et ingénierie du patrimoine
- Droit civil et judiciaire
- Droit et contentieux public

Masters de l'Institut d'Économie d'Orléans - IEO

- Économétrie et statistique appliquée
- Economie internationale
- Monnaie, banque, finance, assurance

Masters de l'École Universitaire de Management - IAE

- Administration des entreprises
- Management des entreprises, de la santé, de la cosmétique et de l'agro-alimentaire

Formations complémentaires

- Préparation à l'examen d'entrée au CRFPA
- Préparation au concours d'entrée à l'ENM
- Préparation aux concours administratifs
- DU Dialogue Social
- DU Droit et Gestion de la sécurité publique des territoires
- DU Droit, Religion, Société

Code établissement : 0451022S

Depuis 2015, la réglementation sur la taxe d'apprentissage a fortement pénalisé les budgets des établissements d'enseignement supérieur. La Faculté Droit Économie Gestion a donc plus que jamais besoin de votre soutien pour maintenir son enseignement d'excellence à ses étudiants.

Contact :

Florian Chassinat
Responsable des relations extérieures
02 38 41 70 06
florian.chassinat@univ-orleans.fr

Pour verser directement votre taxe à la Faculté Droit Économie Gestion avant le 31 mai :

Par chèque

Libellé à l'ordre de M. L'agent comptable de l'Université d'Orléans

Adressé à M. l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans
Université d'Orléans - Château de la Source, Avenue du parc floral
BP 6749 - 45067 ORLÉANS Cedex 2

Par virement bancaire

En mentionnant dans le libellé du virement la mention «TA2020» suivie du code UAI : **0451022S**

Code Banque / Code guichet / N° de compte / Clé RIB
10071 / 45000 / 00001000020 / 37
IBAN
FR76 / 1007 / 1450 / 0000 / 0010 / 0002 / 037

Formulaire d'intention de versement

Entreprise : _____

Adresse : _____

Responsable du versement de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise :

Prénom : _____ Nom : _____

Tél : _____ Mail : _____

Verse à la Faculté Droit Économie Gestion - Code établissement **0451022S** _____ €

Au titre de la taxe d'apprentissage via l'organisme collecteur _____